



9 conseillers pour vous informer

2013—03

Pourquoi avons-nous quitté le dernier Conseil Communal du 6 mars dernier?

Vous l'avez sans doute appris par la presse ou ceux qui étaient présents ont pu le constater : nous avons quitté le Conseil communal tenu le 6 mars dernier.

Ni un caprice, ni une fantaisie, mais bien une décision mûrement réfléchie en groupe.

Les conseillers communaux ont reçu le 22/02/2013 une convocation en bonne et due forme. 48 Heures avant le Conseil, un mail a été envoyé aux conseillers pour les informer du changement de lieu dudit Conseil.

Cette modification n'est pas valable car elle ne respecte pas les lois, les règles et les procédures si chères à notre Bourgmestre.

3 de nos conseillers n'ont pu assister au Conseil suite à cette erreur. Nous nous sommes donc présentés à 6, avons avalisé le remplacement de l'Echevin décédé avant d'inviter le Bourgmestre à reconvoquer légalement un nouveau Conseil avec l'ensemble des points à l'ordre du jour que nous souhaitions bien entendu débattre.

Les motifs invoqués pour cette erreur de double convocation par le Président Michiels puis par le Bourgmestre sont contradictoires : la vraie raison étant sans doute que la nouvelle salle Brasseur n'est pas prête comme l'a dit le Président (manque de mobilier, problèmes de sonorisation), alors que le Bourgmestre invoque lui une erreur administrative d'une employée. Comment ose-t-il reporter cette faute sur le personnel communal alors qu'il a lui-même signé la convocation ? Ne lirait-il pas tout ce qui lui est soumis ? Ce serait grave et inquiétant pour notre Commune...

Le Bourgmestre ayant refusé notre proposition de report, nous avons donc quitté l'Assemblée.

Il s'agit ici de la défense d'un principe fondamental et élémentaire de la démocratie au nom de plus de 44% des citoyens de Neufchâteau et de ses villages qui nous font confiance.

Si nous laissons passer cette fois-ci, que nous prépare le Bourgmestre pour la prochaine fois?

Nous avons donc introduit un recours en annulation auprès du Ministre de tutelle P.FURLAN.

Deux hypothèses peuvent se dégager de notre action :

Soit le Ministre confirme notre recours et démontre de la sorte que le Député Bourgmestre n'est pas au-dessus des lois. Il y a des règles et elles doivent être respectées par tous, y compris par lui. La nouvelle équipe devra s'y conformer et reprendre l'ensemble des décisions dans un cadre réglementaire.

Soit le Ministre, ne peut répondre à notre requête et ouvre ainsi - à notre sens - la porte à beaucoup d'interprétations et de latitude dans la manière de convoquer un Conseil communal.

On peut en effet alors admettre qu'il suffit d'un simple mail envoyé par un secrétaire pour modifier l'endroit et pourquoi pas l'heure de la tenue d'un Conseil communal. C'est aussi admettre que l'on pourrait le cas échéant de tenir conseil dans n'importe quel bâtiment satellite de l'Hôtel de Ville (une salle de village, une buvette de football) et ce, sans en avertir de manière officielle et selon les règles d'usage les conseillers et le public. Cette analyse ne nous apparaît pas raisonnable.

Il est vrai que l'on traverse une époque où l'on veut nous faire croire que le Cheval a le goût du Bœuf, Ici la nouvelle équipe essaye de nous faire croire qu'une salle X dans un bâtiment A est identique à une salle Y dans un bâtiment B, et que cela ne pose aucun problème, même s'il manquait trois conseillers autour de la table.

Santé publique d'un côté, respect de la démocratie de l'autre. La balle est aujourd'hui dans le camp du Ministre.

Voilà donc pourquoi nous ne siégerons pas au prochain Conseil Communal de ce 27/03.



Vos conseillers CPAS

O. WEYRICH, J.P. ENGLEBERT, J. DEVAHIF, V. HAUFERLIN.

Vos conseillers communaux

Y. EVRARD, A. MIGNON, J.-L., BORCEUX, M.C. CASTAGNE, P. OTJACQUES, E. MEUNIER, T. SALMON, A. GILLET, F. EVRARD.